

VILLE DE LOISON-SOUS-LENS



Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

du 21 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 février à 15H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 29 janvier 2025.

Dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de M. BALINGHIEN Thierry, absents.

Constatant que le quorum est atteint,

Madame Wille Catherine est élue secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration a examiné et voté ce qui suit :

1 - CADRE DU DEBAT

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil d'Administration des CCAS sur les orientations générales du budget. La production de ce rapport d'orientation a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire fera l'objet d'un vote, ce dernier devra figurer au procès-verbal. La circulaire du 31 mars 1992 permet d'apprécier la valeur de ce débat en soulignant qu'il doit "contribuer à accroître la participation des conseillers municipaux à la présentation du budget". Pour renforcer cette participation, une réunion a permis de préparer ce débat. Ainsi, les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont été invités à faire part de leurs propositions lors de la réunion de ce 21 Février 2025.

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.

La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

2- BALANCE DES COMPTES DE L'ANNEE 2024

Ci-dessous la balance des comptes de l'exercice écoulé. Le Compte Administratif provisoire a fait l'objet d'une présentation de son résultat de clôture lors du Conseil d'Administration du 21 Février 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		11 89,00
Opérations de l'exercice	67 824,11	79 616,77
TOTAUX	67 824,11	90 705,77
Résultats de clôture		22 881,66

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		25 492,86
Opérations de l'exercice	34 875,29	34 176,89
TOTAUX	34 875,29	59 669,75
Résultats de clôture		24 794,46

(Ces résultats ne tiennent pas compte des crédits reportés en dépenses)

Il est rappelé pour mémoire aux membres du Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale est complètement désendetté.

- ✓ Bilan 2024 des frais de fonctionnement de l'Accueil Solidarité :

60611	EAU	826,31
60612	ELECTRICITE	15 739,99
60621	COMBUSTIBLE	
60632	PETIT EQUIPEMENT	1 728,31
611	PRESTATIONS SERVICES	13 652,56
6135	LOCATIONS (matériel téléphone)	
6156	MAINTENANCE ALARME + COFELY	8 071,06
6161	ASSURANCES	2 368,26
6232	FETES ET CEREMONIES	3 181,08
6247	TRANSPORTS	1 835,90
6262	TELEPHONE+INTERNET	3 496,25
TOTAL		50 899,72

3 – ORIENTATIONS 2025

Elles se caractérisent par la reconduction des dispositifs d'accompagnement des populations les plus fragiles. Dans la continuité des actions engagées en 2024, l'action sociale pour le nouvel exercice budgétaire maintient et renforce sa politique volontariste sur cinq principales thématiques : **L'Emploi – La précarité alimentaire et énergétique - Le Logement – La mobilité – Les ateliers participatifs.**

Emploi :

Le Guichet Unique Initiative et Emploi :

BILAN « ACTIONS 2024 » DU GUIE

Plusieurs événements se sont déroulés sur l'année 2024. Evénements mis en place par le GUIE avec la complicité de différents partenaires.

- ✓ **Le 6 Juin 2024** : Action sur la Découverte des Métiers Porteurs : Transport/Logistique – SAP – Hôtellerie/Restauration – Bâtiment, en lien avec France Travail LENS/LALOUX. Salle CUVELIER.
- ✓ **Le 16 Avril 2024** : « JOURNEE DE L'EMPLOI » à la Salle CUVELIER, en lien avec différents partenaires.
- ✓ **Le 20 Novembre 2024** : Action dans le cadre de la Semaine du Handicap. Mini JOB DATING en lien avec France Travail et CAP EMPLOI ainsi que des agences d'intérim d'Insertion. (Salle DUHAMEL).

Précarité :

L'essentiel des aides en direction des personnes les plus démunies sont reconduites : fonds social énergie/logement, aides alimentaires, bons de charbons, participation aux frais d'obsèques, prise en charges crèche, cantine et garderie, aide médicale, etc.

Cette année encore, le **Secours Catholique** a soutenu les administrés Loisonnais en difficulté, en intervenant auprès de 11 familles Loisonnaises pour un montant total de 1341.36€ répartis de la façon suivante :

Energie : 303€

Véolia : 72.36€

Chèques services : 270€

Nuitées d'hôtel : 96€

Funérailles : 600€

Madame Van Parys nous fait part que désormais, les aides du Secours Catholique doivent être liées à une cause déclenchante.

Madame Wille Catherine remercie vivement Madame Van Parys, pour son implication et le soutien qu'elle accorde aux Loisonnais.

Distribution des denrées : Le filet de L.E.A. (Loison Epicerie Aidante)

Le Filet de L.E.A a été créé en 2019, et subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 10 000 €. Aujourd'hui le Filet de L.E.A est totalement autonome, 10 bénévoles s'occupent de la distribution tous les vendredis matin par groupe de 5.

La distribution s'effectue à la salle BOIDIN, 118 rue Georges Devouges.

En 2024, 82 familles ont eu accès ponctuellement ou régulièrement aux colis, actuellement 26 familles en sont bénéficiaires chaque mois. Durant l'année, 510 colis ont été distribués.

Afin de faire face d'une part, à l'augmentation des demandes d'aide alimentaire due à la hausse des prix qui touche l'alimentation, l'énergie, le carburant ..., et d'autre part à la baisse des dons due à la vente des paniers anti-gaspillage dans les commerces, nous avons orienté un grand nombre d'administrés vers les restos du cœur de Loison-sous-Lens, afin de garder au filet de L.E.A. les bénéficiaires au-dessus de leur barème (travailleurs pauvres, intérimaires, retraités...).

Monsieur CREPEL Christian, Monsieur STROZYK Marian (Adultes Relais), et Madame GAUTHIER Joëlle (Bénévole) s'occupent du ramassage des denrées alimentaires auprès des magasins Leclerc, Leclerc Drive, Chrono Drive et ponctuellement ID STOCK.

Cette année, le filet de LEA, en partenariat avec le Secours Catholique a ouvert un **dressing solidaire**. Les administrés peuvent déposer tous les mardis après-midi les vêtements qu'ils ne portent plus, et peuvent s'en procurer d'autres. Le dressing est ouvert à tous. Les vêtements endommagés sont donnés à l'association VESTALI. Cette association permet non seulement de réduire les déchets textiles, mais aussi de créer des emplois locaux. Vestali dispose de plusieurs ateliers, recyclage, retouches et réparations, repassage, confection et vente. Pour rappel, VESTALI est intervenu cette année dans notre commune, permettant aux Loisonnais de s'habiller à tout petit prix.

Monsieur Jean Marc Fauvergue propose de diffuser, sur les réseaux la vidéo réalisée par VESTALI, pour informer les Loisonnais de leurs branches d'activité.

Suivi de l'action du mécène SAS SEFAR relatif à l'achat de paniers biologiques

Dans le cadre du partenariat tripartite entre le Centre Communal d'Action Sociale, la société SEFAR FYLTYS et Monsieur Bétermier, maraîcher biologique à Loison-sous-Lens, 10 familles bénéficient chaque semaine de paniers de fruits et légumes biologiques issus de la zone maraîchère.

La difficulté majeure a été de trouver des familles en difficulté ayant la possibilité de régler par chèque.

Ateliers nutrition et circuits courts

Les ateliers nutrition, menés par Mme Lejeune, Diététicienne à Loison-sous-Lens, se déroulent de septembre 2024 à juin 2025. Ils ont lieu tous les lundis de 9H à 13H30, salle Rostand. 19 participants sont inscrits, divisés en deux groupes. Chaque personne participe à l'achat des denrées alimentaires à hauteur de 4€ par atelier. Les bénévoles des ateliers ont cette année, dans le cadre de la semaine bleue, réalisé des Cupcakes endives poires, des Muffins chocolat betteraves, et mis en avant la nécessité de manger des fibres pour faciliter le transit, diminuer le taux de cholestérol et réguler la glycémie.

Gestion du budget :

En 2024, le C.C.A.S n'a pas pu faire de suivi de budget avec les administrés, toutefois, les familles qui l'acceptent ont été orientées vers un accompagnement social dans le cadre du F.S.L.

Ateliers parentalité

Cette action est destinée aux pères, mères de famille avec enfants à charge et futurs mamans habitant sur la commune. Ils se déroulent dans les locaux de l'association "Anim ' le 8" au 8 rue Gay Lussac à Loison-sous-Lens, tous les mardis après-midi.

Cette année, le thème choisi par les adhérents est le bien être.

Madame Sabrina Trolet informe les membres du Conseil d'Administration que les participants aux ateliers viennent en aide aux ateliers gouters de l'association « Anim le 8 » et qu'une exposition sur le thème « mère à domicile mais pas que » se tiendra le 7 mars à Lens.

Mobilité :

Quelques rappels :

Le Service Loisonnais d'Aide à la Mobilité est un service de transport pour les personnes âgées, habitant Loison-sous-Lens, de 60 ans et plus, autonomes, proposant une aide à la mobilité sur la Commune, mais aussi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour les actes de la vie quotidienne.

Les trajets du service couvrent les territoires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin dans un rayon de 10 kms autour de Loison-sous-Lens.

Les horaires de fonctionnement du service sont fixés comme suit et peuvent être amenés à évoluer en fonction des nécessités du service : Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Le service n'est pas assuré les samedi, dimanche et jours fériés.

La Municipalité et le CCAS se réservent le droit de suspendre les transports en cas d'intempéries pouvant compromettre la sécurité des usagers et des chauffeurs.

Les rendez-vous se prennent par téléphone auprès du S.L.A M au 07.70.15.91.32, une semaine à l'avance (pas de possibilité de réserver plusieurs semaines consécutives) sauf rendez-vous médicaux.

Les trajets aller/retour sont limités à 3 par semaine et par foyer.

Madame Nowotnik souligne qu'une réunion de bilan de l'année 2024 aura lieu courant mars, et que les cas particuliers seront évoqués. En 2024, 3083 trajets ont eu lieu.

4-PROGRAMMES PREVISIONNELS 2025

FONCTIONNEMENT

Désignation	Imputations	Montant TTC
Fourniture en Bâtiments	60632	1 500,00 €
	Total 60632	
Entretien de bâtiments	615221	3 000,00 €
	Total 615221	
Maintenance	6156	8 200,00 €
	Total 6156	

Total général 12 700,00 €

INVESTISSEMENT

Petit matériel informatique	2183	1 100,00 €
Travaux d'isolation de l'accueil solidarité (étage)	21318	15 000,00 €
Travaux d'isolation du C.A.J. (travaux reportés de l'exercice 2024)	21318	25 650,00 €

Total général 41 750,00 €

5- COMPTE-RENDU DES ACTIONS : NOËL EN FAMILLE ET ARBRE DE NOËL :

Noël en famille 2024

Le Noël en famille du Centre Communal d'Action Sociale s'est de nouveau organisé sous la forme d'un goûter créatif.

L'action a pour but d'organiser, pour les familles ayant eu des difficultés durant l'année, un moment convivial autour du thème de Noël.

Cette manifestation s'est déroulée le mercredi 11 Décembre 2024 de 14h00 à 16h30 à la salle Duhamel. 17 familles se sont inscrites à la manifestation (pour un total de 53 personnes) – 31 personnes étaient présentes entre parents et enfants âgés de 1 à 12 ans.

Les parents comme les enfants ont pu profiter durant toute l'après-midi d'un stand goûter de Noël tenu par deux bénévoles du filet de LEA. Chaque parent et enfant âgé de plus de 12 ans se sont vus offrir des chocolats et tous les enfants de moins de 12 ans ont pu repartir avec des cadeaux. Nino et le Père-Noël ont également rendu visite aux enfants durant l'après-midi.

Cette année, cet évènement a marqué un tournant en misant sur des cadeaux entièrement issus de la seconde main. Une démarche à la fois économique, écologique, solidaire et pleine de sens, qui a permis d'offrir aux enfants des jouets en excellent état, tout en réduisant le gaspillage et en favorisant une consommation plus responsable. Grâce aux dons et aux efforts de nombreux bénévoles, chaque famille a pu se rendre compte que le plaisir d'offrir ne dépend pas du neuf.

Différentes activités étaient prévues tout au long de la manifestation :

- Un atelier création de suspension de sapin / étoile / bonhomme de neige
- Un atelier tatouage
- Un atelier maquillage de Noël
- Un atelier liste au Père-Noël

Bilan de l'Arbre de Noël 2024, action commune avec le service jeunesse.

L'Arbre de Noël s'est déroulé le mercredi 18 décembre 2024 de 14h30 à 16h30 à la salle Cuvelier.

Un transport en bus était mis à disposition pour transporter les enfants du centre-ville, 3 trajets étaient prévus.

Un spectacle de magie sur le thème de Noël s'est déroulé de 15h00 à 15h45. Le spectacle a su tenir en haleine les enfants qui ont même pu participer en montant sur scène.

À la suite du spectacle, le Père Noël est venu partager un moment avec les enfants, prendre des photos et distribuer un goûter à emporter.

Celui-ci a été préparé, par les jeunes du CAJ, dans des filets réutilisables en matière 100% recyclé en remplacement des sachets traditionnels. Ces filets nous ont été gracieusement offerts par les restos du cœur de Loison-sous-Lens.

Lors de cette manifestation, **108 enfants** étaient présents.

6-APPEL A PROJET REFERENT SOLIDARITE 2025 :

Le Conseil Départemental prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et adapté à destination des bénéficiaires du RSA sans activité, ou ne tirant de leur activité que des ressources limitées.

Du 1^{er} janvier au 30 juin,

Chaque bénéficiaire du RSA soumis à cette obligation d'accompagnement est positionné, selon sa situation, vers un référent unique qui pourra être un professionnel de France Travail, un organisme intervenant dans l'insertion professionnelle ou socio-professionnelle, ou un référent solidarité.

Pour le premier semestre de l'année 2025, l'appel à projet concerne, comme l'an passé, 40 places d'accompagnement en sphère solidarité.

Le public cible sont des bénéficiaires du RSA rencontrant plusieurs freins périphériques lourds (logement, santé, social...) faisant obstacle à toute reprise d'activité, en situation d'isolement, non autonomes, nécessitant un accompagnement régulier de proximité à étapes, non employables dans les 24 mois, ou en attente d'ouverture d'autres droits tels que retraite, AAH.

L'objectif est de les accompagner dans la définition et la mise en œuvre du parcours d'insertion sociale, d'effectuer un état de leur situation à l'entrée, en cours et en fin de parcours, afin d'adapter au mieux l'accompagnement, mobiliser les actions d'insertion et démarches nécessaires à la mise en œuvre du parcours et à la résolution des problématiques rencontrées, mobiliser les ressources propres, les compétences du bénéficiaire, de son environnement, permettre l'accès aux droits, faire respecter le cadre légal lié au RSA.

La place d'accompagnement est financée à hauteur de 160€, soit une subvention de 3200 € pour un semestre.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025,

Les bénéficiaires du RSA, rencontrant des freins sociaux, les empêchant d'envisager un parcours d'insertion professionnel seront suivis par la sphère « remobilisation sociale », les procédures ont été modifiées, le contrat d'engagement réciproque passe d'une année à 6 mois, avec obligation de se rendre à des entretiens intermédiaires, temps dédié à l'écoute, aux ressources à solliciter et au suivi des heures d'activité obligatoires dès le deuxième CER (1 à 15 heures par semaine)

Pour le second semestre de l'année 2025, l'appel à projet concerne 22 places d'accompagnement, pour une subvention d'un montant de 3600€

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'unanimité

D'émettre un avis favorable,

- ✓ D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des appels à projet « référent solidarité » pour le 1^{er} semestre, et « remobilisation sociale » pour le second semestre 2025, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

7-APPEL A PROJET « SORTIE EN FAMILLE 2025 » :

La sortie en famille aura lieu le mercredi 2 juillet 2025 au parc d'attraction Bagatelle à Merlimont. L'objectif est d'offrir à l'ensemble des membres de la famille un moment de détente, de créer ou recréer du lien social, d'éviter l'isolement et préserver le mieux vivre ensemble. Elle est destinée aux familles en situation de précarité, de fragilité ou ayant un enfant en situation de handicap.

Un bus de 55 places est réservé avec la société Jules Benoit, environ 15 familles Loisonnaises seront invitées à participer à cette journée, une réunion se tiendra avec les assistantes sociales du Conseil Départemental, assistantes sociales de la Caf et les agents du Centre Communal d'Action Sociale pour sélectionner ces familles.

Le coût estimé de la journée est de 1645.00€, dont 50% pris en charge par la CAF.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'émettre un avis favorable,

Vote à l'unanimité

- ✓ D'autoriser Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à déposer le dossier de subvention auprès des services de la CAF,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

8-CONVENTION 2025 AVEC L'AIDE AUX MERES DE FAMILLE :

Cette action est destinée aux mères de famille avec enfants à charge et futurs parents habitant sur la commune. Elle se déroule dans les locaux de l'association « Anim 'le 8 » au 8 rue du Gay Lussac. Les séances sont animées par deux Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F.) de l'Aide aux Mères de Famille.

Ces séances ont pour but de créer un espace de rencontre entre les parents et notamment les mères de famille pour qu'elles puissent s'accorder un temps de pause, de bien-être et de sortir des contraintes du quotidien et de l'isolement.

Cette action se déroule les mardis après-midi autour d'un atelier « bien-être ».

Le coût du projet s'élève à 18 466.56€ et se décompose de la manière suivante :

- financement des prestations des T.I.S.F. par la Caisse d'Allocations Familiales : 16966.56€
- financement d'un budget de fonctionnement par la CAF : 1 200.00€
- financement du budget de fonctionnement par la commune : 300€

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'émettre un avis favorable

Vote à l'unanimité

- ✓ D'autoriser M. le président du CCAS à signer la convention 2025
- ✓ De procéder au paiement de la subvention de 300€ à l'Aide aux Mères de Famille au titre de l'action 2025.

Monsieur Jean Marc Fauvergue demande si les agents du Centre Communal d'Action Sociale ont la possibilité, en cas de besoin suite à des situations complexes de bénéficier de séances de soutien

psychologique, Mme Lannabi Khadija l'informe que cela relève plus d'une analyse de pratique, et qu'il est possible, si les agents du CCAS en éprouve le besoin de la mettre en place avec M. Liotard de l'association Systémia.

9-CONVENTION 2025 AVEC Mr CATTEAU Sébastien, PSYCHOLOGUE :

Dans le cadre de leur mission d'accueil et d'accompagnement de la population, les agents du Centre Communal d'Action Sociale se trouvent parfois confrontés à des situations complexes et peuvent éprouver des difficultés à apporter des réponses adaptées aux demandes, mais surtout à pouvoir disposer des ressources notamment psychiques, pour pouvoir se confronter à la réalité de la souffrance de l'autre ? Face à ce constat, il semble opportun pour les membres du personnel de CCAS de prendre le recul nécessaire afin de se protéger d'un envahissement affectif et émotionnel et d'optimiser l'efficacité des actions menées en orientant la personne vers un professionnel sous la forme de vacation de soutien psychologique pour des entretiens individuelles, en couple ou en famille.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de renouveler la convention de partenariat avec M. Catteau Sébastien, psychologue et psychothérapeute à hauteur de 30 séances individuelles pour l'année 2025,

Vote à l'unanimité

- ✓ D'autoriser Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer le renouvellement de la convention.

10-DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPOSITION DE PARAPHE SUR LES REGISTRES DES DELIBERATIONS ET DES ARRETES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Loison-sous-Lens,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2122-8,
Vu le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Code général des collectivités autorise le Président du C.C.A.S. à déléguer à des agents communaux sa signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Considérant que le Président, pour assurer une bonne administration locale, souhaite déléguer sa signature à un agent du Centre Communal d'Action Sociale pour l'apposition de ce paraphe,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Loison-sous-Lens, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Emeline SZYMCZAK, Adjoint Administratif au CCAS, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés du Conseil d'Administration du CCAS.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et publié au recueil des actes administratifs. Une copie en sera adressée au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Une copie sera adressée au comptable de la collectivité.

Monsieur David PENETTICOBRA fait un point sur l'appel aux dons de « La maison d'Antoine ».
La Maison d'Antoine est un lieu d'accueil pour des adultes autistes, sa Présidente, Mme Valérie Leroy avait, fin décembre lancé un appel aux dons.

M. David PENETTICOBRA a rencontré les dirigeants de l'association courant janvier, afin d'apporter une solution pérenne. L'association est en cours d'agrément auprès du Conseil Départemental, afin de solliciter des subventions.

M. le Maire précise, que le Conseil Départemental ne participe pas au fonctionnement lorsqu'il n'y a qu'un accueil de jour.

M. Penetticobra est également en lien avec les Apprentis d'Auteuil pour obtenir un financement, et souhaite relancer le mécénat courant septembre.

Mesdames Van-Parys Martine, Lefebvre Corinne et Trolet Sabrina souhaitent un exemplaire du courrier pour diffusion.

M. Didier Sadowski transmet, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. le mail de remerciements de Monsieur Fabien Frésier pour sa titularisation.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président remercie chacun pour sa participation, la séance est levée à 16h30.

Le Président du Conseil D'Administration



Daniel KRUSZKA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.

La secrétaire de la séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, elegant loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Wille Catherine